



06 92 39 15 17

Bilan de Compétences

Année 2023

Le Bilan de compétences » est régi par un cadre légal et réglementaire :

- Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail,
- Articles R.6322-32 à 60 du Code du travail,
- Arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'Etat,
- LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences.

Description du programme

Le bilan de compétences permet de mettre en lumière ses connaissances et ses compétences dans l'objectif de construire un projet professionnel en accord avec ses motivations et ses aspirations, tout en prenant en compte la réalité du marché du travail.

D'une durée de 24 heures, nous vous accompagnerons tout au long des différentes étapes du dispositif : la phase préliminaire, la phase d'investigation et la phase de conclusion.

Ce bilan de compétences vous permettra de faire le point sur votre parcours, votre personnalité, vos atouts et vos intérêts, dans l'objectif de faire émerger un projet professionnel motivant et réaliste, qui concilie ce que vous êtes, ce que vous aimez, ce que vous pouvez, et les exigences du marché du travail. Et d'ensuite tout mettre en œuvre pour réaliser ce projet.

Les objectifs pédagogiques de la formation

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Le programme de la formation

Le bilan comprend obligatoirement trois phases sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre au besoin de la personne.

Une phase préliminaire a pour objet de :

- d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Une phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

- s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

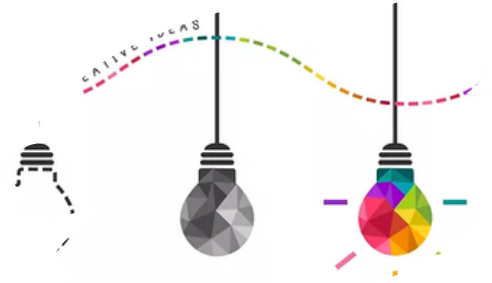


Modalités d'organisations :

- **Horaires en centre de formation :**
9H00-12H00 / 13H00 à 16H00
- **Organisation :**
En présentiel
- **Taille du groupe :**
Indéterminé
- **Durée :**

La durée du bilan de compétences varie selon le besoin de la personne. Elle est au maximum de 24 heures. Elle se répartit généralement sur plusieurs semaines.

- **Date :**
A la demande du client
- **Public visé :**
Tout public
- **Type de formation :**
Certifiante
- **Tarifs :**
- 1500 € HT euros par personne



Modalités d'évaluation :

- **Pré-requis :**
Avis de recevabilité de l'organisme certificateur
- **Validation et sanction :**
Attestation de suivi de formation remise à l'issue de la formation

Moyens d'encadrements :

- **Formatrice :**
Certifiée avec plus de 20 ans d'expérience, alternance entre théorie et pratique.
- **Formation éligible :**
Plan de développement des compétences, PPAE, CPF

Modalité délais et d'accès :

- **Lieux :**
 - Le Caré Coworking, 1 Route du Moufia, 97490, Sainte Clotilde
 - 38 chemin Maxime Rivière, Ravine des Cafres 97410, Saint Pierre
- **Accessibilité :**
Nos locaux sont adaptés PMR. Pour toute situation de handicap merci de nous contacter pour envisager la faisabilité.
- **Délais :**
Tout au long de l'année

Elfe Consulting - A l'aube d'un nouveau jour



Contact :

Téléphone : 06 92 39 15 17

Email : secretariat@elfeconsulting.fr

www.elfeconsulting.fr

